



The National Society
Investment Alliance

Smart Investment for Local Impact

Alliance pour l'investissement dans les Sociétés Nationales

Lignes directrices à l'attention
des Sociétés nationales candidates



Les présentes lignes directrices s'adressent aux Sociétés nationales qui souhaitent demander à l'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales (l'Alliance) un soutien à leur développement à moyen et à long terme.

Les lignes directrices s'appliquent au cycle de financement de 2022 et seront affinées à la lumière de l'expérience et des connaissances acquises.

Version : mai 2022

Table des matières

1. L'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales	3
2. Rôles et responsabilités	4
3. Quel financement et quel soutien apporte l'Alliance ?.....	5
Financement accélérateur pour un plan d'investissement de trois à cinq ans dans une Société nationale	5
Allocations relais	6
Qu'est-ce qui n'est pas financé ?.....	7
Soutien technique et accompagnement	7
4. Intégrité - une condition d'éligibilité à un soutien de l'Alliance	8
5. Comment présenter une candidature à un financement de l'Alliance?	9
Processus de candidature.....	9
Comment présenter une candidature	10
Soutien à l'élaboration des candidatures	11
Discussion avec les partenaires	11
6. Comment les candidatures seront-elles évaluées?	12
Toutes les candidatures	12
Candidatures à un financement accélérateur	13
Candidature à une allocation relais	13
7. Mise en œuvre	14
Soutien technique	14
Suivi et apprentissage	14
Adaptation des investissements à l'évolution des circonstances	14
Compte rendu	14
Renouvellement du financement accélérateur pour des années supplémentaires.....	14
Transition d'une allocation relais à un financement accélérateur.....	15
8. Informations complémentaires	16
9. Environnement de risques selon les pays.....	17

1. L'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales

L'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales (l'Alliance) est une initiative conjointe de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui s'attache à lever des fonds aux fins du développement et du renforcement à moyen et à long terme des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales).

But et portée

Le but du fonds est d'investir dans les Sociétés nationales qui opèrent dans des contextes humanitaires présentant des risques moyens, élevés ou très élevés, pour renforcer leur capacité de fournir des services humanitaires pertinents et efficaces dans leur pays.

L'Alliance fournira un financement et un soutien substantiel, flexible et pluriannuel afin de permettre aux Sociétés nationales :

- ▀ d'améliorer la pertinence, l'accès sûr, la qualité et la pérennité de leurs services;
- ▀ de renforcer la direction, la gouvernance et les systèmes, garantissant ainsi la redevabilité et la transparence;

- ▀ d'élaborer des stratégies financières et d'activité modulables et de mobiliser des ressources diversifiées pour améliorer la durabilité organisationnelle.

L'Alliance facilitera l'accès à des compétences spécialisées et à un soutien technique, et encouragera le partage de connaissances et l'apprentissage dans tout le Mouvement et l'ensemble du secteur humanitaire.

Elle complétera les efforts de financement et de renforcement des capacités déjà engagés par la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales, permettant ainsi aux Sociétés nationales récipiendaires de planifier et de développer leur organisation de manière durable, globale et coordonnée.

Les Sociétés nationales recevant un soutien de l'Alliance seront aux commandes – de la planification, de la coordination, de la mise en œuvre et des enseignements tirés de leur propre développement. L'Alliance s'adresse donc aux Sociétés nationales et aux dirigeants qui entendent entreprendre des changements pour porter leur organisation à des niveaux nouveaux de performance et d'impact humanitaire.

2. Rôles et responsabilités

L'Alliance est dirigée et gérée conjointement par la Fédération internationale et le CICR, conformément au Protocole d'accord signé par les deux institutions (en octobre 2017).

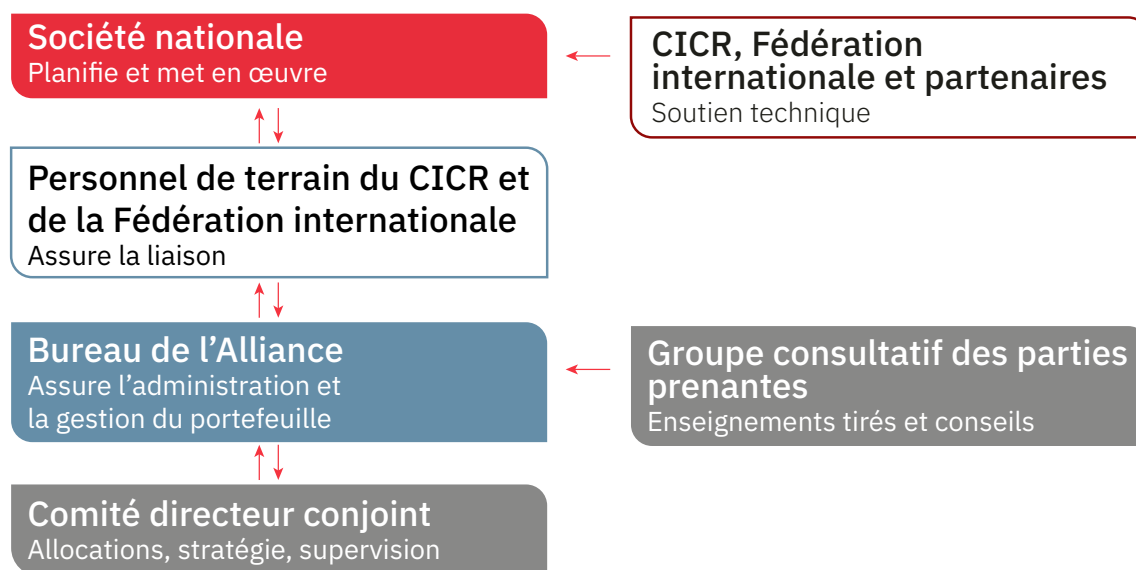
Un **Comité directeur**, composé de deux cadres supérieurs de la Fédération internationale et deux cadres supérieurs du CICR, assume la responsabilité générale et la supervision stratégique de l'Alliance. Il convient d'une stratégie de financement pour chaque cycle et décide de la manière dont les fonds seront alloués.

Un petit **Bureau de l'Alliance**, dirigé par un gestionnaire du Fonds, est responsable de la gestion effective du fonds d'investissement et fait rapport au Comité directeur. Le Bureau de l'Alliance travaille en étroite coopération avec les Sociétés nationales, avec le soutien du personnel du CICR et de la Fédération internationale au siège et dans les structures de terrain, sur ce qui concerne le portefeuille du fonds. Il fait le lien avec le Groupe consultatif des parties prenantes.

Le personnel de terrain de la Fédération internationale ou du CICR, en poste à proximité de la Société nationale recevant des fonds, joue un **rôle de liaison avec l'Alliance**. Il aide le Bureau de l'Alliance dans les processus de passation de marchés, de suivi et de compte rendu, et contribue à garantir que toute question ou préoccupation d'une Société nationale est traitée rapidement.

Un **Groupe consultatif des parties prenantes**, composé de représentants des Sociétés nationales et d'experts de l'extérieur (au besoin), garantit l'apprentissage continu pour l'Alliance et les approches plus larges du développement des Sociétés nationales. Il conseille le Comité directeur sur les améliorations à apporter.

Les **Sociétés nationales** recevant un soutien de l'Alliance élaborent des plans d'investissement à moyen et à long terme, en faisant appel, le cas échéant, à un appui technique de la part de partenaires intérieurs ou extérieurs au Mouvement.



3. Quel financement et quel soutien apporte l'Alliance ?

L'Alliance est ouverte à toutes les Sociétés nationales, mais place l'accent sur celles qui opèrent dans des environnements présentant des risques moyens, élevés ou très élevés, tels que définis par l'Indice indépendant pour la gestion des risques INFORM pour l'année 2022.

Le financement est fourni sous deux formes : des financements accélérateurs pluriannuels et des allocations relais d'un montant moins élevé pour aider les Sociétés nationales à se préparer à un investissement futur.

Financement accélérateur pour un plan d'investissement de trois à cinq ans dans une Société nationale

Le financement accélérateur est ouvert aux Sociétés nationales qui ont une vision et un plan clairement définis pour le développement de leur organisation au cours des prochaines années et recherchent des fonds pour les réaliser.

Le financement est assuré sur une base annuelle durant une période de cinq ans au plus. Le montant maximum du financement accordé à chaque Société nationale est d'un million de francs suisses sur cinq ans. L'Alliance apporte un soutien aux plans d'investissement et budgets qui sont adaptés aux besoins et à la capacité d'absorption de la Société nationale.

Les plans d'investissement devraient comprendre les processus et activités destinés à renforcer les domaines organisationnels clés qui conduiront à une pertinence, une qualité et une durabilité accrues des services humanitaires de la Société nationale. Les plans d'investissement doivent viser le développement global de l'organisation, mais l'accent devrait notamment être mis sur les domaines spécifiques suivants :

- Vision organisationnelle et identité commune
- Gouvernance, transparence et redevabilité
- Bases juridique, statutaire et de politiques
- Rôle d'auxiliaire et diplomatie humanitaire
- Capacités de direction et de gestion
- Conception, qualité et efficacité des programmes/ services à long terme
- Communication et partenariats
- Mobilisation des volontaires et de la jeunesse
- Développement des sections
- Égalité de genre et diversité
- Mobilisation de ressources, notamment capacités de lever des fonds et activités génératrices de revenus
- Domaines tels que les finances, l'administration, les ressources humaines, la logistique, les technologies de l'information, la sûreté et la sécurité
- Développement, gestion et coordination des relations extérieures

Les propositions devraient décrire les mécanismes et activités visant à étayer la planification, le suivi, l'évaluation ainsi que les enseignements tirés au cours de la mise en œuvre du plan, et prévoir une réunion annuelle d'apprentissage au niveau national portant sur les investissements accélérateurs. Un guide à l'usage des Sociétés nationales a été élaboré pour les aider dans la rédaction des propositions.

Le plan d'investissement soumis devrait s'accorder avec le plan stratégique ou de développement existant de la Société nationale et tirer parti des initiatives de développement en cours. Il devrait constituer la base que la Société nationale utilisera pour coordonner et harmoniser le soutien de ses partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement.

Pour demander ce financement, une Société nationale devrait être en mesure de soumettre un plan d'investissement fondé sur des données probantes, qui a fait l'objet d'un examen approfondi au sein de l'organisation et qui répond aux critères de sélection à un financement accélérateur (voir section 6). Si la Société nationale n'est pas en mesure de remplir ces conditions dans les délais de soumission des candidatures, elle devrait plutôt envisager de demander une allocation relais – voir ci-dessous.

Allocations relais

Des allocations relais pouvant atteindre 50 000 francs suisses sur une période de 12 mois aident les Sociétés nationales à élaborer un plan d'investissement dans leur développement et à améliorer leur capacité de préparer leur candidature à un financement accélérateur de l'Alliance ou d'autres sources de financement.

Un soutien est apporté aux activités qui contribuent à la réalisation de ces objectifs généraux, par exemple :

- ▶ **Élaboration de la stratégie** – élaborer une vision commune et une stratégie avec les parties prenantes, examiner le modèle organisationnel aux fins de fournir des services humanitaires pertinents et efficaces.
- ▶ **Évaluation** – conduire un processus d'auto-évaluation organisationnelle, tel que le processus d'Évaluation et de certification des capacités organisationnelles (ECCO), le Cadre pour un accès plus sûr ou la Préparation des Sociétés nationales pour une intervention efficace (PIE), ou une évaluation

du contexte extérieur ; réaliser un audit financier ou une évaluation de la capacité financière et des risques, telle que l'initiative Travailler avec les partenaires de projet (WWPP, Working With Project Partners) de la Fédération internationale (voir section 5.4, évaluation des risques) ; ou d'autres types d'évaluation en rapport avec le but du plan.

- ▶ **Activités, stratégie de mobilisation de ressources et développement des partenariats** – par exemple, réaliser une étude de marché pour les activités commerciales ou génératrices de revenus, établir un plan d'activité et un modèle financier détaillés et fondés sur des données probantes ou définir une stratégie de mobilisation de ressources et de levée de fonds.
- ▶ **Renforcer les capacités fondamentales** ou régler les problèmes qui pèsent sur les possibilités d'investissement futur, par exemple, développer le système financier, améliorer la gouvernance ou renforcer les bases juridique, statutaire et de politiques de la Société nationale

Une allocation relais peut être utilisée à des fins de recherche connexe et pour mettre à l'essai des idées qui pourraient servir de base à un financement à moyen terme.

Les propositions devraient décrire les mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation des activités faisant l'objet d'un soutien ainsi que les modalités d'apprentissage.

Rien ne garantit que les Sociétés nationales qui ont reçu une allocation relais pour élaborer des plans d'investissement de qualité répondant aux critères du financement accélérateur auront automatiquement accès à ce financement. Néanmoins, cette allocation optimisera les possibilités d'avoir accès à d'autres sources de financement.

Qu'est-ce qui n'est pas financé ?

L'Alliance n'apportera pas un soutien à la mise en œuvre des activités opérationnelles en cours, aux frais de fonctionnement de base, aux dépenses de base ou à toute activité qui ne contribuera pas clairement à la durabilité de la Société nationale à plus long terme, au-delà de la période d'investissement de l'Alliance. Même si les coûts salariaux sont éligibles, seul le personnel de la Société nationale participant activement à la mise en œuvre du plan d'investissement peut être couvert par l'Alliance. Les coûts généraux seront couverts uniquement dans le cas où une politique de recouvrement des coûts approuvée et conforme aux politiques et propositions financières de la Fédération internationale peut être appliquée. Les dépenses de biens immobiliers, véhicules et équipements et frais connexes ne seront financés que si leurs avantages sont clairs et les résultats de l'investissement peuvent être maintenus une fois que le soutien de l'Alliance prend fin. En ce qui concerne les activités commerciales génératrices de revenus, des projections financières avec un seuil de rentabilité défini devront être présentées. Les demandes de financement visant à couvrir un déficit, ou qui ne prennent pas en considération les obligations financières existantes, ne seront pas acceptées.

Soutien technique et accompagnement

Chaque Société nationale déterminera le soutien technique dont elle aura besoin et de qui elle souhaite l'obtenir, à l'intérieur ou à l'extérieur du Mouvement. Tous les coûts devront être budgétés dans la proposition. Le Bureau de l'Alliance, en collaboration avec les structures de terrain compétentes de la Fédération internationale et du CICR, aidera à localiser le soutien demandé. Celui-ci peut comprendre des conseils, des avis d'experts, une formation et d'autres mécanismes d'apprentissage, un soutien de pair à pair, ainsi qu'un tutorat et un mentorat pour la direction (cette liste n'est pas exhaustive).

En outre, l'Alliance aidera les Sociétés nationales à tirer des enseignements de leurs expériences, par la voie des activités d'apprentissage prévues dans les plans d'investissement. Elle favorisera la mise en commun des données d'expériences avec d'autres Sociétés nationales par des échanges internationaux d'apprentissage.

Comme indiqué plus haut, le personnel de terrain de la Fédération internationale et du CICR, en poste à proximité de chaque Société nationale recevant des fonds, apportera un soutien aux processus de passation de marchés, de suivi et de compte rendu, et répondra aux préoccupations ou aux questions relatives à l'Alliance.

4. Intégrité - une condition d'éligibilité à un soutien de l'Alliance

L'Alliance n'apportera un soutien qu'aux Sociétés nationales qui adhèrent aux Principes fondamentaux et sont déterminées à agir avec un degré élevé d'intégrité.

De manière générale, une Société nationale qui, au moment de sa candidature, a un « cas d'intégrité » en cours auprès du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale ne sera pas éligible à un financement de l'Alliance.

Si des problèmes d'intégrité existants sont mis en évidence au moment de la candidature, le Comité directeur évalue leur incidence sur la candidature, ainsi que les mesures prises par les organes de direction et de gestion de la Société nationale pour y remédier¹. L'Alliance envisagera d'accorder un financement si les problèmes sont ou ont été gérés à un stade précoce, de manière transparente et efficace, et si des précautions ont été prises pour éviter qu'ils ne se reproduisent. L'intégrité de la Société nationale sera évaluée et déterminée au regard du critère d'évaluation relatif au « risque de mise en œuvre ».

¹ La Fédération internationale définit l'intégrité comme étant « le degré de volonté et de capacité des Sociétés nationales à agir conformément à leurs objectifs, politiques et normes énoncés, en respectant pleinement les Principes fondamentaux du Mouvement ». Citation tirée de la Politique de la Fédération internationale de 2009 relative à la protection de l'intégrité des Sociétés nationales et des organes de la Fédération internationale.

5. Comment présenter une candidature à un financement de l'Alliance?

Processus de candidature

Les principales étapes du processus de candidature et les responsabilités connexes sont présentées ci-dessous.

1. Appel à propositions

Les Sociétés nationales éligibles sont invitées à soumettre leur candidature dûment complétée au Bureau de l'Alliance, via le portail en ligne accessible à l'adresse www.nsia.fund.

2. Examen des candidatures

Le Bureau de l'Alliance déterminera l'éligibilité des candidatures, qu'elle examinera au regard de critères définis. Il utilisera différentes approches pour évaluer les candidatures, telles qu'un examen par des experts de la Fédération internationale et du CICR, des retours d'information d'acteurs du Mouvement sur le terrain, et des entretiens avec les dirigeants et le personnel technique de la Société nationale.

3. Décision du Comité directeur

Le Comité directeur, conseillé par le Bureau de l'Alliance et guidé par la stratégie globale d'investissement, décidera de l'allocation provisoire des fonds en fonction de la qualité des candidatures et de l'impact probable du financement.

Le Comité directeur peut

- ▶ accept an application or,
- ▶ propose support is given through the Bridge grant rather than Accelerator funding or,
- ▶ decide the NSIA is unable to support a given application at this stage

Les décisions du Comité directeur seront communiquées aux Sociétés nationales candidates et rendues publiques. Des retours d'information constructifs seront donnés aux Sociétés nationales dont la candidature n'a pas été retenue.

4. Diligence raisonnable et évaluation des risques (seulement dans le cas du financement accélérateur)

Les Sociétés nationales dont la candidature à un financement accélérateur a été approuvée par le Comité directeur devront faire l'objet d'un examen de la capacité financière et d'une évaluation des risques selon le processus WWPP de la Fédération internationale (à moins qu'elles ne les aient déjà entrepris). Ceux-ci seront financés par l'Alliance, à moins qu'ils ne soient inclus dans une proposition d'allocation relais. L'accord de l'Alliance, les conditions et la modalité de financement seront adaptés en fonction des résultats de l'évaluation.

Les propositions comportant des dépenses de biens immobiliers, véhicules et équipements significatives ou des investissements importants dans des activités de collecte de fonds et de mobilisation de ressources seront soumises à des vérifications supplémentaires avant l'investissement. Celles-ci peuvent être réalisées par des experts du Mouvement ou des experts de l'extérieur recrutés par le Bureau de l'Alliance.

5. Accord

Une fois que le Bureau de l'Alliance a confirmé l'investissement, un accord est signé par la Société nationale et la Fédération internationale au nom de l'Alliance. Cet accord confirme les conditions de l'investissement, y compris les obligations redditionnelles et la manière dont l'Alliance suivra et examinera les progrès accomplis.

Comment présenter une candidature

1. Candidature

Il est demandé aux Sociétés nationales candidates de compléter le formulaire de candidature disponible sur le portail en ligne, et de l'accompagner de toutes les pièces justificatives pertinentes.

En plus de l'anglais, les candidatures en français, espagnol et arabe sont acceptées; celles-ci seront traduites en anglais si elles sont retenues.

Il faut noter que le Bureau de l'Alliance communiquera avec les Sociétés nationales candidates en anglais ou en français seulement.

Le dossier de candidature, qui est disponible à l'adresse www.nsia.fund, fournit des informations complémentaires et des instructions sur la manière de remplir le formulaire de candidature en ligne.

2. Pièces justificatives à joindre obligatoirement aux candidatures à un financement accélérateur

Les candidatures à un financement accélérateur doivent être accompagnées des versions électroniques des documents suivants :

- **Information financière** : information pertinente disponible sur la situation financière de la Société nationale, par exemple, rapport d'audit ou états financiers pour les deux dernières années ; et conclusions de toute évaluation des capacités en matière de gestion financière, par exemple, l'évaluation financière du CICR ou l'évaluation WWPP de la Fédération internationale.
- **Évaluation** : évaluation organisationnelle appropriée directement liée au plan, par exemple ECCO, Cadre pour un accès plus sûr, PIE ou processus similaire. Cette évaluation devrait donner une description précise des problèmes auxquels fait face la Société nationale et du contexte, avoir été réalisée à travers un processus consultatif, et être entérinée par la direction de la Société nationale.

Les propositions comportant des dépenses de biens immobiliers, véhicules et équipements importantes, des activités commerciales ou une collecte de fonds à grande échelle devraient être accompagnées des pièces justificatives pertinentes, par exemple, plan d'activité présentant des projections financières avec un seuil de rentabilité, étude de marché ou stratégie de mobilisation de ressources.

3. Autres pièces justificatives

Toutes les Sociétés nationales candidates devraient fournir les versions électroniques de tout document attestant qu'elles remplissent les critères définis et de nature à aider le Bureau de l'Alliance à mieux comprendre leur proposition, par exemple, plan stratégique et rapport annuel.

Soutien à l'élaboration des candidatures

Les Sociétés nationales peuvent prendre contact avec le Bureau de l'Alliance pour avoir accès à des conseils et un soutien dans l'analyse approfondie de leur candidature.

Les structures de terrain de la Fédération internationale et du CICR ou des sources externes peuvent également fournir des orientations et un soutien. Le choix de la structure de terrain la plus appropriée dépendra du type de proposition et des compétences disponibles.

Le soutien à l'élaboration des candidatures peut comprendre :

- ▀ des conseils sur le type de candidature (allocation relais ou financement accélérateur) et ce qui doit être soumis;
- ▀ des conseils sur les sources potentielles de soutien à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement;
- ▀ une aide dans l'analyse approfondie de la candidature.

Le Bureau de l'Alliance, les structures de terrain de la Fédération internationale et du CICR ou les acteurs extérieurs devraient être des sources potentielles de conseil et de soutien, mais une Société nationale est responsable de l'élaboration de sa candidature. **La candidature finale soumise à l'Alliance doit être l'œuvre de la Société nationale.**

Discussion avec les partenaires

Les Sociétés nationales sont encouragées à discuter de leurs propositions avec leurs partenaires nationaux et internationaux et à étudier la manière dont le soutien actuel et futur à leurs plans peut être coordonné. Les partenaires peuvent, par exemple, apporter un soutien technique, appuyer les activités complémentaires ou aider à intensifier les activités prévues dans le plan.

Le plan d'investissement peut constituer un cadre que la Société nationale utilise pour coordonner et harmoniser le soutien de ses partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement.

6. Comment les candidatures seront-elles évaluées?

Les candidatures seront examinées et évaluées par rapport à des critères spécifiques, présentés ci-dessous.

Toutes les candidatures

- **Risque humanitaire au niveau du pays** : en 2022, l'Alliance acceptera uniquement les candidatures des Sociétés nationales qui opèrent dans des environnements présentant des risques moyens, élevés ou très élevés, tels que définis par l'Indice pour la gestion des risques INFORM. Le niveau de risque sera reflété dans l'évaluation des candidatures.
- **Risques liés à la Société nationale** : dans le cadre de l'évaluation, les risques sous-jacents auxquels la Société nationale est exposée sont examinés, de même que leur influence sur les risques spécifiques liés à l'investissement proposé et leur impact potentiel en fonction de la complexité de la mise en œuvre, de la capacité de la Société nationale et des conséquences d'un retard ou d'un échec.

- **Impact de l'investissement** : une analyse de l'impact à long terme de l'investissement pour la Société nationale est réalisée, afin notamment de déterminer si l'investissement engendrera un impact (humanitaire et/ou financier) mesurable, s'il existe d'autres financements en faveur du développement de la Société nationale et si les fonds de l'Alliance pourraient avoir un effet catalyseur.
- **Engagement du conseil de direction et de la direction** : le conseil de direction et la direction entérinent le plan proposé et sont déterminés à ce que sa mise en œuvre soit une réussite.
- **Alignement avec les objectifs de l'Alliance**, qui sont de soutenir le développement et le renforcement à moyen et à long terme des Sociétés nationales afin qu'elles puissent fournir des services humanitaires pertinents et efficaces pour les communautés en détresse.

Les Sociétés nationales devront faire preuve d'un leadership fort et crédible, et avoir une idée précise du changement qu'elles visent à réaliser pour que leurs propositions d'investissement soient retenues.

Candidatures à un financement accélérateur

En outre, les candidatures à un financement accélérateur seront évaluées par rapport aux critères et aux pièces justificatives décrits ci-dessous :

- **Vision et stratégie** : le plan s'accorde avec le plan stratégique existant de la Société nationale ; une vision claire et commune de son élaboration et de son impact humanitaire futur.
- **Qualité du plan proposé** : un plan viable et réaliste, fondé sur une évaluation minutieuse de la Société nationale et de son contexte, assorti de mesures de réussite clairement définies.
- **Impact et durabilité** : durabilité probable des résultats du plan ; capacité probable d'améliorer l'impact humanitaire (prise en compte des défis, en particulier dans les environnements complexes et à haut risque).
- **Capacité de mise en œuvre** : capacité des organes de direction et de gestion de mettre en œuvre les changements proposés, ou plans visant à renforcer cette capacité, assortis d'un plan approprié de soutien technique.
- **Budget** : un budget réaliste et des activités efficaces par rapport aux coûts.

Pièces justificatives à soumettre obligatoirement :

- **Résultat de l'évaluation organisationnelle** (ECCO ou processus similaire) et lien avec la proposition
- **Information financière** : information pertinente disponible sur la situation financière de la Société nationale et évaluation des capacités en matière de gestion financière

Les propositions comportant des dépenses de biens immobiliers, véhicules et équipements significatives, des activités commerciales ou une collecte de fonds à grande échelle, en particulier celles qui donnent lieu à des investissements de plus de 25 000 francs suisses, devraient être accompagnées de pièces justificatives appuyant les approches proposées.

De plus amples informations sur les pièces justificatives à soumettre obligatoirement sont données à la section 5 – Comment présenter une candidature.

Candidature à une allocation relais

Les candidatures à une allocation relais seront évaluées par rapport aux principaux critères suivants :

- La proposition est viable et réaliste.
- La proposition s'appuie sur une analyse claire des besoins actuels de l'organisation en matière de développement.
- Un plan réaliste de soutien technique de la part des partenaires appropriés est en place.
- Un budget réaliste et des activités efficaces par rapport aux coûts.
- Le processus proposé conduira probablement à un plan d'investissement de qualité et développera l'aptitude à bénéficier ensuite d'un financement accélérateur de l'Alliance ou d'autres sources de financement.

Les décisions seront guidées par les évaluations et l'information connexe relative aux critères ci-dessus.

7. Mise en œuvre

La Société nationale sera responsable de la planification, de la mise en œuvre, du suivi, du compte rendu et de l'apprentissage relatifs au processus de développement soutenu par le biais de l'Alliance. Chaque Société nationale recevant des fonds devra identifier en son sein un cadre supérieur qui supervisera la mise en œuvre et assurera la liaison continue avec la Fédération internationale, le CICR et le Bureau de l'Alliance. En outre, pour chaque financement attribué, une personne sera désignée parmi le personnel de terrain du CICR et de la Fédération internationale pour faire le lien entre le Bureau de l'Alliance et la Société nationale concernée. Le membre du personnel apportera un soutien à l'accord, au suivi et au compte rendu, et sera le premier point de contact pour les questions de la Société nationale. Le mandat de ce rôle, qui est disponible sur le site internet de l'Alliance, sera partagé avec les parties prenantes concernées.

Soutien technique

Chaque Société nationale gèrera le soutien technique qu'elle a défini et budgétisé dans la proposition qui a été approuvée. Le Bureau de l'Alliance, en coopération avec les structures de terrain de la Fédération internationale et du CICR, peut aider à définir ce soutien.

Suivi et apprentissage

Les Sociétés nationales assureront le suivi et tireront des enseignements de la mise en œuvre, et ajusteront leurs plans et activités en conséquence. Les activités d'apprentissage prévues comprendront une manifestation annuelle d'apprentissage au niveau national. En outre, les Sociétés nationales peuvent être invitées à assister à une réunion mondiale à des fins d'apprentissage pour partager les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre et de la collaboration avec l'Alliance. Le Bureau de l'Alliance

travaillera avec les Sociétés nationales retenues sur les moyens de créer une culture de l'apprentissage et de la réflexion.

Adaptation des investissements à l'évolution des circonstances

Dans le cadre d'un financement de l'Alliance, il sera possible de modifier les plans selon les enseignements tirés de la mise en œuvre ou en cas de besoin, en raison de changements dans les circonstances externes. Les modifications devront rester dans les limites des objectifs généraux du plan d'investissement et être arrêtées de concert avec l'Alliance. Elles devront être examinées le plus tôt possible avec le personnel désigné du CICR et de la Fédération internationale, et le Bureau de l'Alliance.

Compte rendu

Il incombera à la Société nationale de présenter des rapports financiers et descriptifs sur le projet. Les rapports descriptifs mettront l'accent sur les résultats et les produits de l'investissement et sur les enseignements tirés du processus.

Renouvellement du financement accélérateur pour des années supplémentaires

L'Alliance organisera un examen des progrès accomplis trois mois avant la fin de l'année de financement. Une fois que la Société nationale aura soumis un plan et un budget pour l'année suivante, le gestionnaire du Fonds de l'Alliance fera une recommandation au Comité directeur sur l'opportunité de renouveler ou

non l'investissement. Dans sa décision, le Comité directeur prendra en compte les résultats de l'investissement initial, la qualité des plans futurs et le respect des conditions définies par l'Alliance.

Transition d'une allocation relais à un financement accélérateur

L'Alliance ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure d'apporter un soutien à des plans d'investissement bien préparés, élaborés à l'aide de l'allocation relais. Les Sociétés nationales seront encouragées à utiliser leur plan d'investissement pour attirer d'autres sources de financement.

Évaluation

L'Alliance peut demander une évaluation externe indépendante pour déterminer l'impact organisationnel et, si possible, humanitaire, de chaque investissement accélérateur. Cette évaluation sera réalisée à la fin du plan d'investissement en collaboration avec la Société nationale, et sera disponible en libre accès.

8. Informations complémentaires

Pour de plus amples informations, prière de contacter :

Bureau de l'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales

- **Site internet :** www.nsia.fund
- **Courriel :** NSIA.Office@IFRC.org
- **Tél :** +41 22 730 4424

Structures de terrain de la Fédération internationale et du CICR

Dans les pays :

- Fédération internationale : coordonnateur, Équipe de soutien au groupe de pays / délégué chargé du développement de la Société nationale
- CICR : coordinateur Coopération / délégué

Au niveau régional :

- Fédération internationale : coordonnateur, développement des Sociétés nationales / chef, Politiques, stratégie et connaissances
- CICR : supra coordinateur / conseiller pour la coopération

9. Environnement de risques selon les pays

Les tableaux ci-dessous présentent le niveau des risques dans différents pays, selon l'Indice pour la gestion des risques INFORM pour l'année 2022 (à mi-année).

Pour tout complément d'information, consulter le site : <http://www.inform-index.org>

ENVIRONNEMENT À TRÈS HAUT RISQUE			
Afghanistan	République centrafricaine	Tchad	RD du Congo
Éthiopie	Iraq	Mali	Mozambique
Niger	Nigéria	Somalie	Soudan du Sud
Syrie	Yémen		

ENVIRONNEMENT À HAUT RISQUE			
Arménie	Azerbaïdjan	Burundi	Burkina Faso
Bangladesh	Côte d'Ivoire	Cameroun	Congo
Colombie	Djibouti	Érythrée	Guinée
Guatemala	Honduras	Haïti	Inde
Kenya	Liban	Libéria	Libye
Madagascar	Myanmar	Mauritanie	Pakistan
Philippines	Papouasie-Nouvelle-Guinée	RPD de Corée	Soudan
Sierra Leone	Turquie	Tanzanie	Ouganda
Ukraine	Afrique du Sud	Zimbabwe	

ENVIRONNEMENT À RISQUE MOYEN			
Angola	Algérie	Belize	Bénin
Bolivie	Bosnie-Herzégovine	Brésil	Cambodge
Chili	Chine	Comores	République dominicaine
Équateur	Égypte	El Salvador	Guinée équatoriale
Eswatini	Gabon	Gambie	Géorgie
Ghana	Guinée-Bissau	Guyana	Indonésie
Iran	Jordanie	Kiribati	Kirghizistan
RDP lao	Lesotho	Malawi	Îles Marshall
Mexique	Micronésie	Moldova	Maroc
Namibie	Népal	Nicaragua	Palestine
Panama	Pérou	Fédération de Russie	Rwanda
Sénégal	Îles Salomon	Sri Lanka	Tadjikistan
Thaïlande	Timor-Leste	Togo	Tonga
Tuvalu	Vanuatu	Venezuela	Viet Nam
Zambie			

